

Championnats de France de patinage à la patinoire municipale «La Fayette» - Transfert de crédits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'organisation des Championnats de France de patinage (disciplines artistique et danse) qui se dérouleront à la Patinoire «La Fayette» du 10 au 14 décembre 1997, le Besançon Skating Club, organisateur de cette compétition, sollicite le renforcement de l'éclairage existant pour les besoins de retransmissions télévisées par TF1, ainsi que l'accroissement de la capacité d'accueil de la Patinoire par l'adjonction de places supplémentaires en tribunes provisoires.

Pour ce faire, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser, après avis favorable de la Commission des Sports réunie le 24 septembre 1997, un transfert de crédits dans les conditions suivantes :

* 128 000 F de l'imputation budgétaire 92.251.65748 code service 20300 du budget primitif 1997 vers l'imputation budgétaire 90.251.2313.00506 code service 30900 (aménagement et renforts pour l'éclairage),

* 17 000 F de l'imputation budgétaire 92.251.65748 code service 20300 du budget primitif 1997 vers l'imputation budgétaire 92.251.6135 code service 20300 (location de tribunes).

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

«**M. FUSTER :** Je voudrais simplement informer les Conseillers Municipaux que ces championnats de France de patinage artistique vont être l'événement de la fin d'année sur le plan du sport de haut niveau avec la Coupe d'Europe de l'ESB féminin de hand-ball. Ces championnats de France arrivent juste avant les jeux olympiques de Nagano, ce qui va nous assurer la participation de tous les meilleurs patineurs français puisque le passage à Besançon sera une obligation pour se qualifier pour les jeux olympiques.

C'est un événement important sur le plan du sport, sur le plan médiatique aussi parce que nous aurons la chance d'avoir la couverture de la télévision en direct de TF1. Et je crois que pour la Ville de Besançon, au niveau de l'audience il est préférable que ce soit TF1 plutôt qu'une autre télévision câblée, cela nous donne certainement une meilleure portée si ce n'est une meilleure image.

M. LE MAIRE : L'essentiel étant que ce soit couvert.

M. FUSTER : C'est ce que je voulais dire, Monsieur le Maire. Cela prouve encore une fois si c'était nécessaire de le dire la qualité de nos installations sportives. On vient de finir la patinoire et je crois que ce championnat de France est une bonne conclusion à cet investissement. Cela prouve également la qualité reconnue par tous de nos services municipaux, quant à l'organisation de manifestations de cette importance. Cela nous permet d'avoir un événement sportif de très haut niveau et je voudrais remercier le Besançon Skating Club qui sera l'organisateur de ces championnats de France, c'est aussi une preuve de la qualité de nos clubs.

M. LE MAIRE : Très bien, nous sommes pour la qualité du personnel. C'est vrai que ce sont des spécialistes pour accueillir de grands événements et on les en remercie ainsi que le club qui a en charge cette importante manifestation».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.